

Département d'Urgence et Post-Urgence Psychiatrique

Responsable :
Pr Philippe COURTET

Livret d'accueil Urgence et Post-urgence Psychiatrique



CHU DE MONTPELLIER

Hôpital LAPEYRONIE
371 avenue du Doyen Gaston Giraud
34295 Montpellier cedex 5

www.chu-montpellier.fr

PRESENTATION DU SERVICE

Il s'agit d'une Unité de Post Urgence Psychiatriques, intervenant auprès des patients identifiés comme à risque de conduites suicidaires, très souvent **24 à 36h après une prise en charge aux Urgences de l'hôpital Lapeyronie**.

Notre objectif principal est de soulager le plus efficacement et le plus rapidement possible la souffrance morale.

Durant une **hospitalisation de courte durée d'environ 7 à 10 jours**, le(la) patient(e) bénéficie d'une triple évaluation médico-psycho-sociale (diagnostic médical, psychologique et social) puis, en fonction de l'indication médicale, est orienté(e) sur un suivi à l'extérieur de l'hôpital ou bien une **poursuite de soins dans un établissement dédié**.

L'EQUIPE DE SOINS

L'équipe médicale est spécialisée se relayant pour une continuité de soins et prenant des décisions collégiales lors de staff réguliers. Elle se compose :

- Du chef de service : **Pr Philippe COURTET**
- Des psychiatres responsables de l'unité sont présents aux visites quotidiennes faisant partie d'une équipe spécialisée dans les troubles de l'humeur et les conduites suicidaires
- Des internes de l'université de médecine de Montpellier sur une rotation semestrielle.
- D'une pharmacienne

L'équipe de soins paramédicale se compose :

- D'une cadre de santé
- D'infirmiers
- D'aides-soignants
- De deux psychologues
- D'une assistante sociale

Avis spécialisés : Selon l'indication médicale, nous aurons recours à des avis d'autres équipes spécialisées du Département ou du CHU.

Recherche : Le Département est actif dans la recherche en santé mentale. Après concertation avec votre médecin, les psychologues ou psychiatres de l'équipe de recherche peuvent vous proposer de faire partie d'une étude scientifique.

A VOTRE ENTREE

Vous serez installé en chambre, individuelle ou double en fonction des disponibilités du service.

A votre entrée, différents points seront abordés avec vous et les soignants :

- Eléments administratifs
- Bilan somatique
- Bilan psychique

Pour votre sécurité et dans un lien de confiance conforme au cadre de l'unité, les soignants vérifieront avec vous vos affaires personnelles à l'entrée. Les objets tranchants et les médicaments sont interdits en chambre.

Vous avez la possibilité de mettre au coffre les objets de valeurs s'ils ne peuvent être confiés à votre entourage.

La relation de confiance est un atout important dans votre prise en charge, nous nous rendons pleinement disponibles pour vous aider et vous demandons de respecter le cadre du service.

A tout moment, vous pouvez nous solliciter, soit en vous rendant directement dans notre salle de soins située au milieu du service, soit, en cas d'incapacité ou situation d'urgence, en actionnant la sonnette mise à votre disposition en chambre (bouton rouge).



DURANT L'HOSPITALISATION

Organisation journalière :

Tout au long de la journée et à des horaires réguliers, l'équipe médicale et paramédicale viendra à votre rencontre.

Des temps d'entretiens médicaux, infirmiers, rythmeront votre séjour.

Des soins à médiations vous seront proposés pour vous accompagner dans la gestion de vos émotions:

- Des mandalas
- Applications smartphone (affiches disponibles dans le service)
- Journal de gratitude
- Carnets de bords à thèmes différents
- SAFETY PLAN ou plan de sécurité avant votre sortie

La dispensation des médicaments s'effectue le matin, midi, 16h, soir et en début de nuit.

La nuit, les infirmières passent régulièrement pour surveiller la qualité de votre sommeil et adapter selon vos besoins les traitements avec les médecins.

L'équipe paramédicale vous aidera dans vos soins de confort et de l'environnement.

Vous avez à votre disposition un chariot dans le couloir avec des gants de toilette, des draps, des serviettes de toilette.

Horaires des repas :

- **Petit déjeuner** servi entre 7h45 et 8h le matin
- **Déjeuner** servi entre 11h45 et 12h
- **Goûter** servi entre 15h30 et 15h45
- **Dîner** servi entre 18h45 et 19h



A l'UPUP...

- Vous pouvez sortir vous promener dans l'enceinte de l'hôpital Lapeyronie
- Nous vous prions **d'être en chambre surtout aux horaires de passages des soignants** ou d'être disponible au téléphone pour y retourner rapidement si des soins sont nécessaires
- Vu le temps court de l'hospitalisation et le motif d'hospitalisation de crise, d'urgence, **les permissions de sorties sont exceptionnelles** (motif médical uniquement et seulement si accompagné)
- Il s'agit de soins libres, vous avez le droit de garder vos affaires personnelles. Les objets que nous identifierons avec vous comme dangereux doivent être mis de côté (remis à l'entourage ou confiés à l'équipe soignante avec un inventaire et rendus à la sortie).
- Attention, le CHU décline toute responsabilité concernant un vol ou une perte d'objets. Il vous est conseillé de **ne pas laisser vos affaires sans surveillance**, ou de les enfermer dans l'armoire mise à disposition dans votre chambre avec un cadenas. (Non fourni par l'unité)
- Ne pas aller dans les chambres des autres patients.
- Être présent en chambre au moment des repas et lors des passages médicaux et paramédicaux.
- **Prévenir l'équipe si vous vous absentez de votre chambre**
- **Visites autorisées de 13h à 21h.** Informations susceptibles de changer en fonction de la crise sanitaire.
- **Fermeture automatique des portes à partir de 21h et jusqu'à 7h.**
- **Ne pas fumer en chambre** (vous pouvez avoir une aide médicale pour diminuer, voir arrêter, votre consommation et ainsi limiter les sorties pour ce motif)
- **Ne pas consommer d'alcool ou des drogues** (qui vont interagir négativement avec les soins donnés. Avec votre accord, des dépistages urinaires peuvent être réalisés)
- Vous pouvez être pris en charge par un homme ou une femme, de manière indifférenciée.
- Vous êtes au sein d'un établissement universitaire ou l'intervention des étudiants est encadrée.

Qu'est-ce qu'une sédation ? Qu'est-ce qu'une anxiolise ?

Une sédation peut être mise en place sur 24h à 72h. Il s'agit de l'administration de traitements neuroleptiques à visée sédative. Il est recommandé d'enlever les lentilles de contact et de privilégier le port de lunettes afin d'éviter le risque de kératite.

Le but est de casser le mécanisme psychique en place en présence d'idées suicidaires et de diminuer les ruminations et les idées noires. Elle peut aussi être utilisée pour apaiser et détendre les personnes en phase hypomane ou de manie.

Une anxiolise est une administration de traitements anxiolytiques, qui va diminuer les sensations de tension physique et les tensions internes, vos angoisses et votre anxiété.

Durant ce temps, il est conseillé de se mettre en condition de repos stricte (en mettant le téléphone en mode veille et en limitant les visites afin de favoriser au maximum votre sommeil).

Les effets secondaires les plus fréquents de ces traitements sont :

- Somnolence dans la journée et alitement plus long
- Vertiges
- Vision floue
- Constipation

La durée est limitée et la surveillance est plus fréquente.

Notre attention à vos plaintes et notre réactivité sont plus importantes lors de la mise en place ces traitements (plusieurs passages en chambre, prise plus fréquente des constantes, traitement rapide des effets secondaires...etc)

A VOTRE SORTIE

Si votre état de santé permet un retour au domicile :

Vos affaires mises de côté vous seront restituées, sauf les traitements présents sur la prescription médicale.

Vous verrez le pharmacien pour un temps d'éducation thérapeutique.

Un billet de sortie vous sera donné et vous pourrez le remettre à la régie qui vous donnera un bulletin d'hospitalisation (peut servir à justifier un retard de transmission d'arrêt de travail par exemple).

Et selon indication médicale : un Suivi Post Hospitalisation (SPH) médical et infirmier en ambulatoire rapide et rapproché peut vous être proposé

Si nécessité médicale de poursuivre les soins :

Nous pouvons réaliser un transfert direct ou faire une demande de prise en charge après retour au domicile vers des cliniques spécialisées en fonction de vos problématiques :

Le dispositif VigilanS

Sur indication médicale, la personne ayant été hospitalisée suite à une tentative de suicide, peut être incluse dans ce dispositif de prévention du suicide. Il s'agit d'un service qui recontacte soit par téléphone soit par courrier dans les 6 mois après l'hospitalisation.

Il s'agit aussi d'une veille téléphonique pour les personnes concernées, en cas de rechute d'idées ou de comportements suicidaires.

Le 3114

Le 3114, c'est aussi le Numéro National de Prévention du Suicide.

Des professionnels vous répondent 24h/24 et 7j/7.



CONTACTS

Secrétariat des urgences et post urgences psychiatriques (UPUP) :

04 67 33 82 89

Secrétariat des urgences psychiatriques :

04 67 33 56 74

Salle de soins de l'UPUP :

04 67 33 85 84

Drogues info service : 0 800 23 13 13



Ecoute cannabis : 0 980 980 940



ALCOOL INFO SERVICE: 0 980 980 930



Conception, réalisation - CHU de Montpellier
Communication - G. Faugier - 04/2022